



EUROPE. — MOYEN AGE

XIII^e SIÈCLE. — COSTUMES MILITAIRES.

0 — 1 0 — 2
0 — 3 0 — 4

Nota. — *Le complément des fragments de peinture qui remplissent cette page se trouve à la planche ayant pour signe distinctif : l'Arrosoir ; ce sont les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5. Nous avons pensé qu'il y avait avantage à faire une description commune de ces fragments de même origine. Les exemples cités de la planche l'Arrosoir, donnée dans notre première livraison, sont désignés par les chiffres simples, 1, 2, 3, 4, 5; ceux de la planche présente, par les n^{os} précédés d'un zéro, 0-1, 0-2, 0-3, 0-4.*

Dès la fin du XII^e siècle on s'est appliqué à tout disposer pour rendre l'action du cavalier plus écrasante qu'elle ne l'avait encore été. Le choc de la lance devint terrible, lorsqu'ébranlé pour la charge, droit sur la selle élevée, en avant, sur le garot du cheval de grande taille, le chevalier apparut, ramassé sous l'écu réduit, l'arme au poing, fixée horizontalement sous l'aisselle, en arrêt assuré, comme un bélier.

L'aspect de l'homme d'armes ajoutait encore à l'épouvante du danger réel. Outre l'attitude du cavalier debout sur les étriers, le grand heaume dépassant de beaucoup le sommet de la tête, avec l'aigrette des batailles, en forme d'éventail donnait à l'homme des proportions fantastiques. Ce pot de fer, large à la base, contenant le cou jusqu'à la racine, et dont la face n'offrait, à la place du visage, qu'un cône droit ou légèrement déprimé pour les yeux, était tout à fait étrange ; l'apparition en était comme surnaturelle.

La singularité de cet aspect n'avait point été recherchée ; les modifications du costume militaire étaient dictées par les mécomptes de l'expérience : ainsi, au nasal normand, défense insuffisante pour le visage, on avait substitué une fermeture complète ; on avait élevé le sommet du heaume cylindrique, on l'avait rendu conique, parce que les lourdes masses d'armes faussaient trop facilement les timbres plats ; enfin, comme en raison de son élévation et de sa forme, il n'avait que peu d'adhérence avec la tête, on l'attacha autour du cou, et il était en outre *lacé* dans le dos, c'est-à-dire fixé dans la boucle d'une forte courroie.

Il en fut de même en ce qui concerne le maniement de la lance. Jusqu'à la fin du XII^e siècle le cavalier chargeait assis sur les reins de la bête, tenant son arme horizontalement à la hauteur de la hanche ; lorsqu'à la force du bras on voulut en quelque sorte substituer le poids du corps, en chargeant la lance sous l'aisselle, tout fut disposé pour que la selle devînt pour l'homme comme une espèce d'arc-boutant : la cuiller et le troussequin furent haussés, portés sur le garot, comme pour ajouter aussi au poids de la monture ; les bates du troussequin furent retournées en dedans, des deux côtés, tenant les cuisses comme en un étau, empêchant de vider les arçons, assurant enfin

l'homme d'armes aussi bien contre l'attaque de face que contre les chocs latéraux. Les pieds s'appuyaient avec énergie sur des étriers dont la semelle garnie allait jusqu'à affecter la forme des solerets à poulaines ; une forte courroie de poitrail empêchait le glissement de la selle. Quant au cheval, si exposé dans les mêlées où l'élan enfonçait le cavalier, il fut *houssé*. La housse, en deux parties fortement doublées au cou et à la croupe, constituait une défense véritable ; elle résistait aux traits des fantassins et même à leurs piques, et le poids en était tel qu'il n'y avait en France que les grands chevaux normands ou percherons qui pussent le supporter.

A cette époque, beaucoup avaient repris la *broigne*, au lieu du haubert de mailles. La broigne était une cuirasse de peau ou de toile sur laquelle étaient fixés des annelets de fer très-rapprochés. Ce système avait été en usage aux siècles précédents : on y recourut de nouveau, car il offrait une résistance plus sûre que celle de la maille. Les chausses couvrant les pieds et attachées à la ceinture étaient de même confection que la partie supérieure. Cette armure, portée sur le gambison, se complète ici de *genouillères* de fer, de *cubitières* pour les coudes et même de la *pansière* et *dossièrre* servant de plastron (voir n° 0-4, le cavalier ayant du rouge dans son écu).

L'attaque, telle qu'elle se pratiquait alors, est clairement figurée dans les fragments que nous reproduisons ici. Le n° 4 montre l'attitude de l'assaillant à la lance. Le cheval est parti à fond de train ; la lance, sous l'aisselle du cavalier et relevée légèrement de biais, s'abaissera horizontalement pour la rencontre, comme on peut le voir n° 0-2, où le choc a lieu. La lance de combat était déjà privée de la flamme, ainsi que de la houpe près du fer, parce que la visée en était gênée. Le fer court, l'*arestoel*, était plutôt confectionné pour le choc que pour la pénétration ; enfin, le bois était passé sous l'aisselle dans une poche, le *fautre*, ou *faucre*, qui, en soulageant du poids de l'arme, contribuait à la certitude de l'arrêt. On peut remarquer au n° 4 la rondelle pour la protection de la main, rondelle qui devint bientôt d'un usage général.

Les lances étaient toujours rompues pendant les premières charges ; on mettait alors l'épée à la main. Par l'examen des fragments 1 et 0-4, on peut s'assurer que l'arme à la forte poignée (voir le cavalier à pied n° 2), employée pour cet assaut, servait surtout d'arme de taille. — « L'escrime consistait alors, dit M. Viollet-le-Duc, à « fournir des coups de taille assez lourds pour se faire sentir à travers les mailles et briser les bras ou l'épaule, et « des coups droits très-dangereux. » Cette arme, véritable barre de fer, n'est pas l'épée d'estoc servant principalement au combat à pied à ceux qui se trouvaient désarçonnés. Les hommes d'armes étaient pourvus de l'une et de l'autre, comme on peut le voir dans le combat singulier, n° 0-3, où, après le bris des lances, la lutte continue à pied. L'arme de taille a accompli son œuvre : elle a *défait* le heaume gisant à terre de l'un des combattants, que son adversaire transperce alors de sa longue et large épée pénétrante. Ce duel a un témoin dont la modeste monture et la longue robe n'ont pas le caractère militaire. Cette robe fermée jusqu'au cou, recouvrant entièrement les jambes, et dont les manches étaient fendues sous l'aisselle pour qu'il fût loisible de les passer ou de les laisser pendre par derrière, est la *robe à chevaucher* portée principalement par les docteurs et les personnages revêtus d'un caractère judiciaire.

(Ces peintures d'un dessin si large et si fin proviennent du château de Saint-Florêt, en Auvergne. Les aquarelles de M. A. Dauvergne, qui les reproduisent, appartiennent au ministère de l'instruction publique et ont figuré à l'exposition de l'Union centrale en 1874.)

(Voir le Catalogue du musée d'artillerie, par O. Penguilly-l'Haridon ; le Dictionnaire des armes de guerre offensives et défensives de M. Viollet-le-Duc ; et la Notice sur les costumes de guerre du musée d'artillerie ; Paris, 1876.)

